



## Compte rendu du Conseil municipal d'Assieu du 06 juillet 2023

**Excusés :** Michel VITTOZ, Michel REILLE.  
Michel VITTOZ donne procuration à Pascal PILLEZ  
Michel REILLE donne procuration à Jean-Michel SEGUI

Approbation du procès-verbal de la réunion du CM du 09 juin 2023 à 14 voix sur 12 présents dont deux procurations.

### Objet : TE38 -TRAVAUX D'ENTRETIEN – MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Faisant suite au transfert de la compétence Eclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune d'ASSIEU dans le cadre de la maintenance éclairage public 2023.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2022 est récapitulée dans le tableau suivant :

COMMUNE	Libellé intervention	Montant facturé HT avec révision	Taux de subv maintenance ep	Montant de la contribution
ASSIEU	DI 38017-2021-11102	607.43	70%	182.23 €

LE CONSEIL, ayant entendu cet exposé,

1 – PREND ACTE des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2022 relevant du budget d'investissement,

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 182.23 €.

### Objet : SUBVENTION ASSOCIATION SOU DES ECOLES

Madame l'Adjointe aux affaires scolaires, propose de revoir la subvention de l'Association Sou des Ecoles.

La subvention votée lors du budget prévisionnel est de 3180 €.

Or après discussion avec l'association, il est proposé que la commune prenne en charge directement les dépenses liées aux séances de piscine (entrée à la piscine et transport en bus), dépenses jusqu'alors payées par l'association. Les frais d'entrée à la piscine sont de 1 300 €. Les frais de bus sont de 1 280 €.

Ainsi, après déduction de ces dépenses, la subvention finalement à verser au Sou des Ecoles est de 600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition, à l'unanimité.

## **Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le 15 juillet 2023, l'amicale des sapeurs-pompiers organise un bal au Stade Georges PIATON. La puissance électrique installée au stade n'est pas suffisante (chambre froide, camions pizza, etc..). La location d'un groupe électrogène est nécessaire.

Ce groupe électrogène génère un surcout. L'amicale des sapeurs-pompiers demande donc à la commune de lui allouer une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'amicale des sapeurs-pompiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition par 14 voix « pour » sur 12 présents, dit que la dépense sera imputée au compte 6574 du budget primitif 2023 du budget Communal et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'Association et auprès de la Trésorerie du Roussillonnais (Isère).

## **PROJET ANTENNE TELECOM ORANGE**

Vu l'augmentation de nos populations rurales et de l'ampleur de l'utilisation des téléphones mobiles, il devient nécessaire de renforcer le réseau télécom par une nouvelle antenne. Ce besoin est en adéquation avec le plan de couverture du gouvernement : 100 % de zones habitées d'ici 2024, couvertes par la téléphonie mobile.

Projet d'implantation d'un pylône antenne de 25 m monotube sur la commune avec un raccordement à la fibre optique par faisceau hertzien.

Pour se faire il faudra une délibération du conseil pour un bail de location, une information du public, une demande préalable de travaux.

Un temps de réflexion est nécessaire au conseil municipal, notamment sur l'implantation la plus adéquate. Des études sont en cours de réalisation par un bureau d'étude mandaté par ORANGE

## **ECOLE - PERISCOLAIRE**

### **Conseil d'école DU 27/06/2023**

Prévisions de 168 enfants pour la rentrée - 7 classes de 22 à 26 enfants/classe

Madame Elisabeth GUERREIRO (classe des CM1 - CM2) a obtenu sa mutation sur Roussillon et sera remplacée par Mme Claire MANDRAN.

Les vacances apprenantes se dérouleront cet été sur les écoles de St Prim ou La Chapelle de Surieu, l'école élémentaire étant en travaux : peintures et déménagement de salles.

Un jeune enfant porteur d'un syndrome autistique sera accueilli à la rentrée sur l'école élémentaire en classe de CP. Afin de l'accueillir dans les meilleures conditions (il attend une place en milieu adapté mais est sur liste d'attente), un espace lui sera réservé sur l'école afin que son AVS et lui puissent s'isoler si nécessaire. Pour cela, la salle de bibliothèque au rez de chaussé sera déménagée et montée à l'étage à la place de la salle informatique qui sera débarrassée des ordinateurs obsolètes, voir hors d'usage. L'ancienne salle de bibliothèque sera réaménagée avec un espace de repos / travail pour ce jeune élève.

### **Accueils périscolaires**

À la suite d'un important problème de santé de l'administrateur de notre logiciel G'ALSH de gestion des activités périscolaires, nous sommes dans l'obligation de nous tourner vers un autre prestataire, très rapidement avant la rentrée prochaine.

4 fournisseurs de logiciels de gestion ont été contactés :

- Berger LEVRAULT (Utilisé par Ville sous Anjou)
- Inoé - AIGA (Utilisé par le CS4V)
- 3D Ouest (Utilisé par Auberive sur Varèze et en étude pour le SIVOS - St Romain / La Chapelle)
- My périsco

Un coût de 5000 € à 7000 € est à prévoir pour la partie investissement et formation, puis un coût annuel de 1500 à 2500 € pour la maintenance.

Une subvention de la CAF de l'Isère à hauteur de 50 % pourrait être envisagée sur la part investissement (hors formation)

Marjorie et Sylvie nous accompagnent dans le choix de ce nouvel outil.

### **Personnel communal**

Offre d'emploi pour un poste d'agent d'entretien diffusée sur la commune dans les prochains jours suite à un départ en retraite.

### **Conseil municipal des jeunes**

Visite de l'Assemblée nationale le 28/06/2023 en présence de Caroline Abadie, Députée qui a reçu les enfants pour un temps d'échange.

Lundi 03 juillet, clôture du mandat avec un pot de l'amitié en présence des parents.

## **URBANISME**

### **DECLARATION PREALABLE**

74 rue des Crès / AO 13 : porte de garage en baie vitrée => accepté

110 lotissement le Clos d'Angèle / AM 392 : abri de jardin => accepté

209 rue des Crès / AO 896 - 898 : muret => accepté

150 rue du Trièvoz / AM 57 isolation => accepté

128 rue du Taramas / AN 181 : photovoltaïque => accepté

26 rue des Vanaux / AN 80 : clôture => accepté

26 rue des Vanaux / AN 80 : ravalement de façade => accepté

180 rue du Trièvoz / AM 151 : surélévation => accepté

## **POINT SUR PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE (EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC)**

Proposition d'éteindre rue des Bruyères et rue de Gasavignard. Le conseil municipal accepte à l'unanimité. L'éclairage de la partie OUEST de la rue des Bruyères sera maintenu pour l'instant (sécurisation de l'entrée du Pont du Désir)

## **DEBAT SUR REGLEMENT PUBLICITE EXTERIEURE**

Vu la multiplication anarchique des panneaux publicitaires sur la commune, il faudra réfléchir à éventuellement instaurer, un règlement sur la publicité extérieure.

## POINT TRAVAUX ET PROJETS

Les travaux du centre bourg avancent conformément au planning prévisionnel.  
Bordures trottoirs côté SUD posées. Coulage du béton désactivé sur trottoirs SUD semaine 28.  
Pose des bordures trottoirs côté NORD à partir de la semaine 28.

*Fin de séance à 23 h 05*

**Prochain Conseil Municipal : 07 septembre 2023 à 20 h 00**